

RAPPORT N° 05/7-02  
au Conseil Municipal

OBJET

**AVENANTS AVEC LES ASSOCIATIONS  
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2005**

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, vous avez approuvé le principe de la conclusion de Contrats d'Objectifs et d'Avenants à ceux existants avec les associations recevant une subvention communale dont le montant annuel est supérieur à 23 000,00 € (150 870,11 F), conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Pour l'exercice 2005, vous avez approuvé un ensemble de Conventions établies avec chacune des associations dont la subvention inscrite au Budget Primitif est supérieure ou égale à 23 000,00 €. Aujourd'hui, vous avez voté un certain nombre de subventions nouvelles ou complémentaires dans le cadre de la Décision Modificative n° 4 au Budget 2005.

Pour les associations suivantes, un Avenant-type vous est proposé en annexe :

en euros

<u>ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE</u>	<u>200 000,00</u>
<u>FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE</u>	<u>7 963,00</u>

Pour les associations suivantes, un Avenant-type de réduction vous est également proposé en annexe :

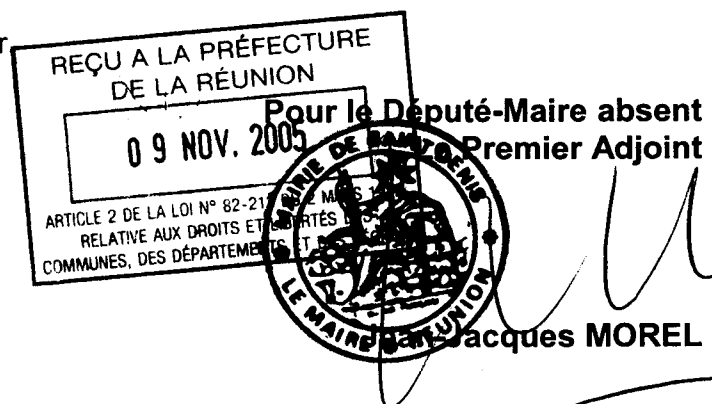
en euros

<u>ASSOCIATION DE QUARTIER ROLAND GARROS</u>	<u>- 2 854,00</u>
<u>SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION</u>	<u>- 2 100,00</u>

Je vous demande donc :

- d'approuver les Avenants à passer avec les associations précitées ;
- de m'autoriser à signer ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



**DELIBERATION N° 05/7-02  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 3 novembre 2005**

**OBJET**

**AVENANTS AVEC LES ASSOCIATIONS  
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2005**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

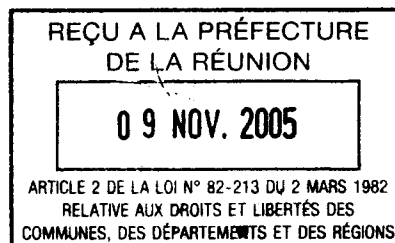
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/7-02 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE  
(5 voix contre et 2 abstentions)**



**ARTICLE 1**

Approuve les Avenants à passer avec l'Association Dionysienne d'Education Populaire et le Foyer des Jeunes de Joinville, ainsi que les Avenants de réduction à passer avec l'Association de Quartier Roland Garros et le Saint-Denis Ecole de Foot Association.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 8 NOV. 2005

Pour le Député-Maire absent  
Le Premier Adjoint



Jean-Jacques MOREL

**AVENANT TYPE**

**AVENANT n° .....**  
**A LA CONVENTION 2005 n° .....**

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

**Entre**

La COMMUNE DE SAINT-DENIS,  
Hôtel de Ville  
Rue Pasteur  
97417 Saint-Denis Messag Cedex 9  
représentée par son Député-Maire en exercice, **Monsieur René Paul VICTORIA,**

d'une part

**Et**

(nom en conformité à la déclaration au JO)  
(adresse du siège social).....  
Représentée par son Président en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

d'autre part

Vu l'article 10 de la loi n° 2321 du 12 avril 2000 ;  
Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2001 - 495 du 6 juin 2001 ;  
Vu le rapport.....du Conseil Municipal du.....; (*Budget Primitif*)  
Vu le rapport.....du Conseil Municipal du.....; (*Décision Modificative éventuelle*)  
Vu le rapport.....du Conseil Municipal du.....; (*Budget supplémentaire éventuel*)  
Vu le rapport .....du Conseil Municipal du.....; (*Convention*)  
Vu le rapport .....du Conseil Municipal du..... (*Avenant*)

**IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**

Le présent avenant modifie **l'article 3** de la convention n°..... signée le ..... 2005.  
Au vu des éléments fournis par l'association et du programme d'activité, le montant de la subvention municipale est augmenté de ..... portant le montant total voté au titre de 2005 à la somme de (**montant total de la subvention annuelle**) **somme en chiffres (somme en lettres).**

**Le Président de l'Association,**

**Le Député-Maire**

(préciser son nom)

**Monsieur René-Paul VICTORIA**

**PROGRAMMES  
D'ACTIVITE ET  
BUDGETS  
PREVISIONNELS  
2005**

Association  
Dionysienne  
d'Education  
Populaire  
(A.D.E.P.)

Le Président de l'ADEP  
Monsieur Hamid IOUALALEN

COURRIER ARRIVE LE

A

24 OCT. 2005

**MAIRIE DE SAINT-DENIS**  
DIRECTION COMMUNE DE L'EDUCATION ET ORGANISATION  
A l'attention du Député Maire  
Monsieur René-Paul VICTORIA  
Hôtel de Ville  
97717 SAINT-DENIS  
MESSAG. CEDEX 09

**A D E P**

Association Dionysienne Education Populaire  
161 Rue Jules Auber 97400 SAINT DENIS  
Tel. 0262 21 68 48 Fax. 0262 21 68 49

Saint-Denis le,  
21 octobre 2005

Réf. : ADEP/PR/HI/acc/10/05

Objet : demande d'une subvention complémentaire au titre de l'année 2005

Monsieur le Député Maire,

L'Association Dionysienne d'Education Populaire connaît actuellement des difficultés financières.

De ce fait, nous vous demandons de bien vouloir nous accorder une subvention supplémentaire de 207 769 €.

Vous trouverez ci-joint notre nouveau budget prévisionnel de trésorerie qui nous permettra de payer nos créanciers jusqu'au mois de décembre 2005.

Dans l'attente d'une réponse favorable et comptant sur votre soutien,

Veuillez agréer, Monsieur le Député Maire, nos respectueuses salutations.

Le Président,

Association Dionysienne  
Education Populaire  
**H. IOUALALEN**  
161 Rue Jules Auber  
97400 ST DENIS  
REI 441 836 491 00015 - APE 913 B  
SIREN 441 836 491

## ASSOCIATION ADEP

161, Rue Jules Auber  
97400 Saint-Denis

## BUDGET PREVISIONNEL 2005 (€)

CHARGES		Montant (€)	PRODUITS		Montant (€)
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>					
Eau & EDF			SUBVENTIONS		
		764	Subvention Mairie		662 914
Fourniture entretien et petit équipement			Subvention CNASEA - CEC		165 654
Fournitures administratives & consommable			Subvention CNASEA - CEJ		223 755
Entretien, réparations & locations			Subvention CNASEA - CES / AVENIR		154 947
Formation			Subvention Région		11 287
Assurances			Subvention Conseil Général		2 500
Honoraires			Subvention CAF		40 650
Missions & réceptions					
Frais postaux & télécommunication			DIVERS, AUTRES RESSOURCES		9 541
Frais bancaires					
Autres charges externes			PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 700
<b>IMPOTS ET TAXES</b>					
Taxes assises sur salaires			COMPLEMENT DE SUBVENTION MAIRIE		207 770
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>					
Rémunération du personnel					
Charges sociales					
<b>AUTRES CHARGES</b>					
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS					
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 484 718</b>
					<b>1 484 718</b>

Le 25 octobre 2005

Le Président

Association Dionysienne  
d'Education Populaire461 Rue Jules Auber  
97400 SAINT DENIS  
SIRET 441 836 491 00015 - APE 913 E  
SIREN 441 836 491



# Subventions accordées par La Mairie de Saint-Denis

## Budget primitif, supplémentaire et décision modificative

Au 30 Septembre 2005

### Budget primitif 2005

- Subvention de fonctionnement : 466 882 €
- Dispositif vacances : 14 268 €

### Décision modificative 1

- Subvention pour portage / prolongation du chantier d'insertion « la rocade » : 1 764 €

### Budget supplémentaire 2005

- Subvention de fonctionnement : 161 400 €
- Subvention promotion des pratiques cyclables : 11 000 € (subvention non mandatée)
- Subvention prévention des comportements à risque chez les adolescents : 7 600 € (subvention non mandatée).

**Total subventions accordées par La Mairie au 30 septembre 2005 : 662 914 €**

Foyer des Jeunes  
de Joinville

# **FICHE ACTION POUR LE CONTRAT TEMPS LIBRE**

## 1- TITRE DE L'ACTION

**ALLON BOUGE**

## 2- INTRODUCTION

C'est en partant du constat que des relations et des liens très forts existent entre la Réunion et la Métropole que l'idée est venue de susciter des contacts entre les jeunes d'ici et de là-bas à travers des actions permettant un échange et un apport mutuel, à travers des activités de découvertes culturelles et sportives.

## 3- PORTEUR DU PROJET

Foyer des Jeunes de Joinville

## 4- LE PUBLIC

- 20 jeunes
- Agés de 13 à 17 ans
- Sexe masculin

## 5- LOCALISATION DU PROJET

Centre ville de Saint Denis,  
Quartiers : Camélias, Vauban, la Source, la montagne...  
Ville de Dunkerque

## 6- OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS

Le but est de renforcer les liens entre les jeunes de Dunkerque et de Saint Denis.  
L'objectif général est d'aider les jeunes à élargir leur regard sur l'extérieur et à développer leur confiance en eux - même, en faisant participer les jeunes à un programme culturel et à des animations sportives pendant le séjour, nous recherchons à favoriser un meilleur épanouissement et une meilleure santé affective chez ces derniers : c'est là l'occasion

de travailler sur leur dynamisme, leur capacité d'adaptation à un nouvel environnement, de les inciter à créer de liens de solidarité dans leur groupe.

L'implication des parents est un pilier important pour la réussite de ce projet, un calendrier de manifestations a été mis en place , Boum, brocantes, tournois sportifs, sponsoring... ces manifestations sont gérées par les parents et le Foyer de Joinville

## 7- LES CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation seront faites au fil des activités, le lus souvent « à chaud » lors de réunions avec les jeunes, les intervenants et partenaires.

Exemples de critères :

▫ Relations avec le groupe-▫ Prises d'initiatives-▫ Intégration dans le projet pédagogique-▫ Bilan de la journée....

## 8- DEROULEMENT / DESCRIPTION

Départ de la Réunion le 12/10/2005

Arrivée à Dunkerque le 13/10/2005

Retour à la Réunion le 22/10/2005

Les journées se dérouleront comme suit :

- Le matin : activités culturelles
- L'après midi : animations sportives

Il s'agit pour les jeunes de découvrir la Ville de Dunkerque et environs qui est le 1<sup>er</sup> port de la région et le 3<sup>ème</sup> port français, ville ouverte sur la mer du Nord, très fréquentée, et qui est aussi la cité corsaire du pirate officiel du Roi Lois XIV JEAN BART.

Les après midis seront réservées aux activités sportives, basket asphalte, char à voile, handball...

Un planning d'activité est en cours d'élaboration avec les responsables de Dunkerque.

## 9- LE PERSONNEL

Nbre	Noms-Pénoms	Diplômes
1	DAMOUR E.	BAC
2	TECHER D.	BEES 1 <sup>er</sup> degré
3	VINGUEDASSALOM B.	BAFA-AFPS-BAPAAT

## 10- LES PARTENAIRES

Partenaires	Rôle
CAF	Contrat temps libre
Mairie de Saint Denis	Contrat temps libre
Sponsors	Complément de financement pour le projet

## 11 - PARTICIPATION DES FAMILLES

La participation financière des familles est de 300 €

## 12 - MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Années	Effectifs enfants	Heures enfants	Journées Enfants
2005	21	13 heures	9 jours
2006	23	13 heures	10 jours
2007	25	13 heures	11 jours

*Démarrage de la journée à 8 h, fin de la journée 21 h, soit 13 heures par jour, avec une coupure de*

45 mn pour le petit déjeuner

1 h 30 pour le déjeuner

1 h 30 pour le dîner


REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

09 NOV. 2005

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 02/11/2005  
En annexe à la Délibération N° 0517-02

LE MAIRE



Jean-Jacques MOREL  
1<sup>er</sup> Adjoint

FOYER JEUNES  
DE JOINVILLE

*C'est...*



**FOYER DES JEUNES**

159, rue Jules Auber - 97400 Saint-Denis  
Téléphone : 0262 21.22.06  
Fax : 0262 94.18.31

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du **02/11/2005**  
En annexe à la Délibération N° **057-02**

**P. LE MAIRE abs.**



**Jean-Jacques MOREL**  
1<sup>er</sup> Adjoint

**BUDGET PREVISIONNEL  
"ALLON BOUGE"  
2005**

Projet d'échanges culturels

Nom de l'association : Foyer des Jeunes de Joinville  
Lieu : 159, rue Jules Auber 97400 SAINT DENIS

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

09 NOV. 2005

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

CHARGES	PRODUITS		
<b>60 ACHATS</b>	<b>1884,20</b>	<b>70 RECETTES</b>	<b>39583,66</b>
Matériel et fourniture sportif	762,25	Subvention Mairie de Saint Denis	18159,66
Fournitures administratives	121,95	Subvention Conseil Général	12923,98
Alimentation	1000,00	Sponsoring	2500,00
		Participation des Adhérents (20 adhé. 300 €)	6000,00
		CAF Bourses vacances	985,59
<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>41889,37</b>	Participation Foyer de Joinville	<b>4250,00</b>
Assurance multirisque association	348,25		
Frais de déplacement aérien (24 personnes * 850 €)	20400,00		
Frais de déplacement SNCF Paris - Dunkerque/Paris (24 * 50 * 2)	2400,00		
Location mobilière (navettes)	3000,00		
Frais d'hébergement et alimentation (24 personnes * 80€ * 8 nuits)	15360,00		
Frais de télécommunication	381,12		
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>1645,78</b>		
Sorties pédagogiques	500,00		
Cadeaux de remerciements	545,78		
<b>TOTAL</b>	<b>44819,34</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44819,34</b>

Fait à Saint Denis le 01/08/2005

La Présidente  
N. MEYER

Foyer des Jeunes de Joinville  
159 rue Jules Auber  
97400 St Denis  
Tél : 21.22.06

**AVENANT DE  
REDUCTION TYPE**

## AVENANT A LA CONVENTION 2005 n° .....

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

### Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS,

Hôtel de Ville

Rue Pasteur

97417 Saint-Denis Messag Cedex 9

représentée par son Député-Maire en exercice, **Monsieur René Paul VICTORIA**,

d'une part

### Et

(nom en conformité à la déclaration au JO)

(adresse du siège social).....

Représentée par son Président en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

d'autre part

Vu l'article 10 de la loi n° 2321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2001 - 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le rapport.....du Conseil Municipal du.....; (*Budget Primitif*)

Vu le rapport.....du Conseil Municipal du.....; (*Décision Modificative éventuelle*)

Vu le rapport.....du Conseil Municipal du.....; (*Budget supplémentaire éventuel*)

Vu le rapport .....du Conseil Municipal du.....; (*Convention*)

Vu le rapport .....du Conseil Municipal du..... (*Avenant*)

### IL EST ARRÊTE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le présent avenant modifie l'**article 3** de la convention n°..... signée le ..... 2005.  
Au vu des éléments fournis par l'association et du programme d'activité, le montant de la subvention municipale est diminuée de ..... portant le montant total voté au titre de 2005 à la somme de (**montant total de la subvention annuelle**) **somme en chiffres (somme en lettres)**.

Le Président de l'Association,

Le Député-Maire

(*préciser son nom*)

**Monsieur René-Paul VICTORIA**



Association de  
Quartier Roland  
Garros

Association de quartier Rolland Garros  
141 cité Roland Garros  
97490 Sainte-Clotilde

Saint-Denis le 19 avril 2005

Tél : 02 62 29 33 27 / 06 92 29 85 78

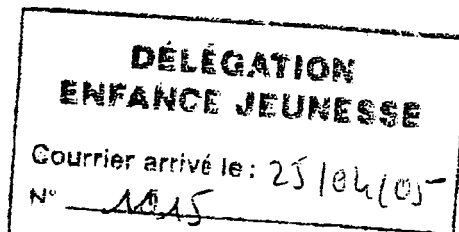
A l'attention de

M. Mario SERVIABLE  
Directeur de la DGADL

S/c de Monsieur le Député Maire  
de Saint-Denis.

Objet : demande de prise en charge

Monsieur le Directeur,



J'ai appris, que selon vos règles internes, une association qui dépasse 23 000 euros de subventions annuelles, doit vous fournir des comptes certifiés par un expert comptable en fin d'année.

Les honoraires de celui-ci se chiffrent à environ 5000 euros, somme dont nous ne disposons pas.

En effet, dans les subventions que nous devons recevoir (10 000 euros Délégation Education Populaire et 14 000 euros Délégation Enfance Jeunesse), aucune ligne budgétaire n'est prévue pour le paiement d'un expert comptable.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir trouver une solution, pour nous éviter d'être en déficit l'année prochaine à savoir :

- Faire diminuer légèrement la subvention de la délégation Enfance Jeunesse en baissant le nombre d'enfant à toucher,
- Annuler le centre
- Nous subventionner de la somme nécessaire au paiement d'un expert.

Par ailleurs, nous tenons à conserver intacte la subvention de la Délégation Education Populaire qui correspond à notre budget de fonctionnement.

Comptant sur vous, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président,

M. RINGUIN

Association de Quartier Roland GARROS  
141 cité Roland Garros / Le Moufia  
97490 Sainte Clotilde

Saint-Denis Ecole  
de Foot  
Association



# SAINT - DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION

(Club crée en 1997 - agrément Jeunesse et sport : n° 974-98-08)

Saint-Denis, le 25 aout 2005

M. GRONDIN Gérard  
Président de Saint Denis EFA  
Tel : 0692089565

## SAISON 1997

CHAMPION Poussins  
CHAMPION Benjamins  
VAINQUEUR Tournoi Poussins (CSSD)  
VAINQUEUR Tournoi Benjamins (CSSD)  
VAINQUEUR Tournoi Benjamins (CSSD)

## SAISON 1998

CHAMPION Benjamins  
VAINQUEUR Tournoi Benjamins (LRF)  
VAINQUEUR Tournoi Benjamins Coupe du Monde (LRF)  
TOURNOI Benjamins Coupe du Monde 98 au Stade de France  
CHAMPION -13ans

## SAISON 1999

CHAMPION Benjamins  
VAINQUEUR Tournoi International de St Pierre des -13ans  
ELU Membre Club Jeunes Challenge LRF  
LAUREAT au challenge FFF volants/Pont

## SAISON 2000

CHAMPION Poussins  
VAINQUEUR Coupe Régionale Poussins (LRF)  
VAINQUEUR Tournoi -13 ans (SC BELLE-ÉTOILE)  
VAINQUEUR Tournoi -13ans (ST DENIS EFA)  
VAINQUEUR Tournoi -13 ans (ST PIERRE)  
LAUREAT du challenge FFF volants/Pont

## SAISON 2001

CHAMPION Poussins  
CHAMPION -13ans  
CHAMPION -17 ans  
VAINQUEUR Tournoi Poussins (ES BRANCS)

## SAISON 2002

VAINQUEUR Match 3<sup>ème</sup> phase du Tournoi International de la  
CAPELLE en -17 ans  
CHAMPION DIVISION DEPART. HONNEUR en -13 ans  
VAINQUEUR Tournoi -13 ans (SSSD)  
VAINQUEUR Tournoi -13 ans (AJSD)  
MEILLEUR CLUB REGIONAL en Tournoi International  
« CHALLENGE BOURNON » en Benjamins  
ELU Membre Club Jeunes Challenge Jeunes LRF-JFR

## SAISON 2003

CHAMPION Benjamins  
VAINQUEUR Tournoi -13 ans (GROUPE JEUNESSE)  
CHAMPION DIVISION DEPART. HONNEUR en -13 ans  
VAINQUEUR Tournoi -13 ans (AJSD)  
VAINQUEUR Tournoi -13 ans (AJSD)  
VAINQUEUR Tournoi -13 ans (LRF)  
VAINQUEUR Tournoi -13 ans (ES GARCÈSE)  
CHAMPION REGIONAL DIVISION 4 DEPARTEMENTALE

Monsieur Frantz BLARD  
Directeur du service des Sports  
de la Mairie de Saint-Denis

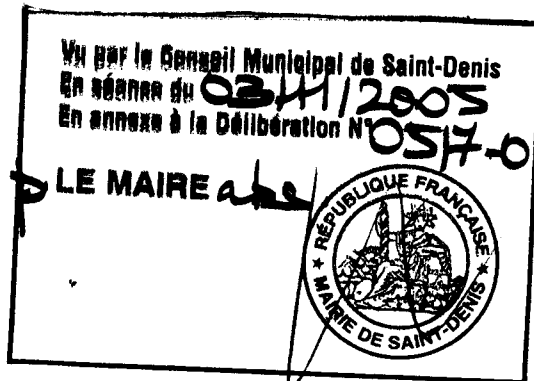
-Objet : Tournoi international moins de 18ans

Monsieur le Directeur

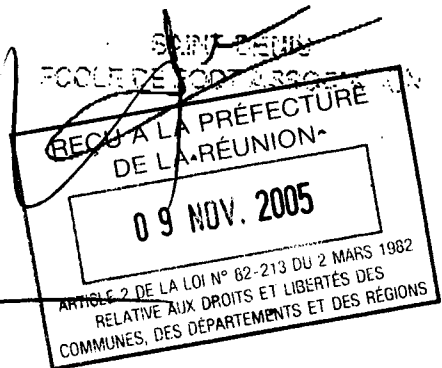
J'ai l'honneur de vous informer que  
notre club n'a pu participer cette année au tournoi international  
des moins de 18ans à Cappelle la Grande à cette effet nous vous  
demandons l'autorisation de pouvoir garder la subvention de 2100  
euros qui nous déjà été versé cette année afin de le reporter au  
tournoi 2006 auquel nous sommes toujours invités à participer

Vous remerciant de la suite favorable que vous allez réserver à  
notre requête, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur  
l'expression de mes sentiments les plus respectueux et sportifs

Le Président  
Gérard GRONDIN



Jean-Jacques MOREL  
1<sup>er</sup> Adjoint



SAINT - DENIS EFA - 10, rue de la Charente - Apt 240 - SDR STE CLOTILDE 3 - 97490 STE CLOTILDE

C:\Documents and Settings\jean-jacques.morel\Bureau\Demande de report subvention.doc